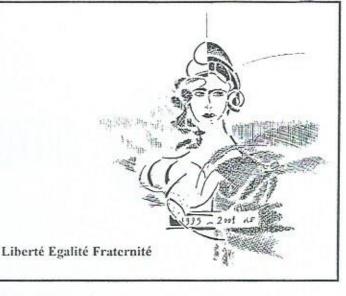
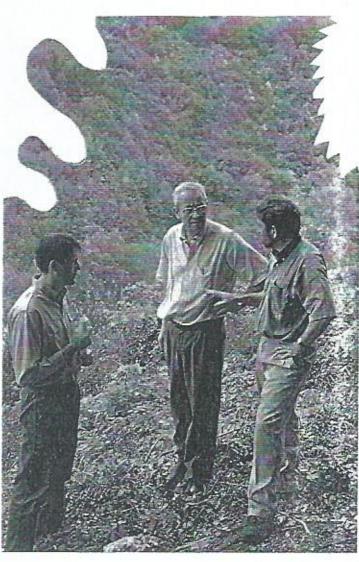
Bulletin Municipal N° 22 CHAUSSENAC

JUIN 1999



Les forêts sectionales : un véritable patrimoine qui méritait d'être mis en valeur.







AGIR À L'ÉCHELLE COMMUNALE...

Notre gestion municipale est faite d'un équilibre entre :

- le court et moyen terme, pour entretenir la voirie communale, les bâtiments communaux et mille détails quotidiens qui ne sont pas de moindre importance lorsqu'il faut réparer en quelques heures une canalisation d'eau.

- et le long terme en réalisant depuis plusieurs années l'exploitation, la plantation et l'entretien des forêts sectionales de Cussac et d'Ostenac, dont on peut d'ores et déjà constater l'efficacité. En réalisant la réparation de l'église, qui est un joyau dont nous n'avons pas tous conscience. En réparant le château d'eau, améliorant et protégeant les captages pour fournir une eau en qualité et en quantité suffisantes.

Ces travaux ont pu être accomplis en recourant très peu aux emprunts. Aussi, le faible taux d'endettement de la commune nous permet d'y recourir en 1999 et en l'an 2000. L'équipe municipale s'est fixé comme objectif :

- la réparation et l'extension des vestiaires du terrain de football,

- la poursuite de l'entretien de la voirie communale,

- la réhabilitation de l'ancien presbytère pour aménager un logement et accueillir un salon de coiffure.

- la préparation de notre projet de transfert et de regroupement de la mairie, de l'agence postale et de la bibliothèque dans les locaux vacants de l'école.

Enfin, vous avez été nombreux (74) à répondre à notre questionnaire - prouvant votre intérêt pour le dossier important qui nous attend : traitement des eaux usées du bourg, extension éventuelle du réseau assainissement notamment au "Tilleul" et pour le terrain à bâtir récemment acquis à "Vidal Est", mise aux normes des assainissements individuels dans les villages (obligatoire à partir de 2002 !!...). Ce dossier est financièrement lourd et fera l'objet en conséquence d'une programmation étalée sur plusieurs années.

SE PROJETER DANS L'AVENIR

Laissez-moi dépasser un instant la dimension purement communale pour évoquer la situation du Nord-Ouest Cantal. Les mauvais chiffres qui caractérisent globalement l'arrondissement de Mauriac sont la conséquence directe du manque d'emplois et de l'absence de projets économiques locaux. Il est urgent de créer une nouvelle dynamique locale, grâce notamment à une pratique et à une solidarité intercommunales.

Les élus doivent susciter ce souffle porteur d'un esprit constructif qui rassemble plutôt qui divise. De nombreuses communes cantaliennes se fédérent en communauté de communes. Notre canton et notre arrondissement ne peuvent faire figure d'exception.

Le Maire, Jacques KLEM

Depuis le 28 novembre 1998...

28 novembre	Fête Sainte-Barbe - CSP Pompiers de Pleaux - Cérémonie au monument aux morts - Présence de J. KLEM.	27 février	Réunion inter-associations - festivités 1999 - présence du Maire et M. Lescure.	
4 décembre	Bureau de l'Association départementale des maires du	5 mars	Bureau du syndicat "4 cantons" : présence du Maire.	
	Cantal - Réunion d'information départementale sur les déchets à Aurillac : présence du Maire.	6 mars	Soirée "moules-frites" - organisée par le Comité des fêtes.	
5 décembre	Conseil Municipal	12 mars	Assemblée du Crédit Agricole de Pleaux - présence du Maire.	
12 décembre	Débat sur l'intercommunalité à Arches - organisé par "Territoire solidaire" : présence du Maire.	12 mars	Réunion syndicat entretien des chemins ruraux et syndicat électrique intercommunal :	
27 décembre	Voeux de la municipalité - arbre de Noël de l'USC - remise des prix concours "décoration de Noël" par		présence de A. Picaronny et J. Ischard.	
	le Comité des fêtes.	21 mars	Cérémonie de la FNACA de Pleaux pour l'anniversaire du	
9 janvier	Conseil municipal		"19 mars" - Municipalité représentée par J. Klem	
15 janvier	Rencontre avec direction de la Poste à propos de l'agence postale.	26 mars	Préparation du budget primitif 1999 avec la perception - Présence	
16 janvier	Fête de la Sainte-Barbe - CPI Pompiers Ally - municipalité		du Maire, A. Picaronny et J. Ischard.	
	représentée par Mr Picaronny.	7 avril	Conseil municipal (BP 99)	
27 janvier	Visite de chantier - réparation choeur de l'Eglise.	10 avril	Bureau du Comice Agricole de Chaussenac.	
29 janvier	Réunion d'information cantonale à Pleaux "CYBERCANTAL" - informatique - internet - Présence du Maire, J. Ischard, S. Capel, S. Magne	15 avril	Assemblée Générale du Syndicat des 4 cantons à Saint-Chamant : municipalité représentée par J. Ischard et J-M Delbos.	
3 février	Réunion à la gendarmerie de Pleaux - Municipalité représentée	22 avril	Réunion du SIETOM de Drugeac - présence du J. Klem.	
20 février	par Mr Picaronny. Conseil Municipal	24 avril	Assemblée Générale du Syndicat des 4 cantons : présence de J. Klem et J. Ischard.	

25 avril	 matin : bureau Comité des fêtes : présence du Maire, après-midi : Thé dansant : 	11 mai	Visite des plantations forestières à Ostenac en présence de l'ONF.
	organisé par le Club "rencontre".	15 mai	Conseil municipal
1 mai	Réunion du Comice agricole.	20 mai	Réunion de l'Association foncière de remembrement.
4 mai	Présentation du rapport d'étape de		
	l'étude "Assainissement communal, en présence du Conseil Municipal, de la DDAF, de la MISE,	25 mai	Réunion des délégués du Massif Central : ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) : présence de J. Klem à
7 mai	Bureau "Association des maires" Cantal - présence du maire.		Chavagnac Lafayette (43).
	Cultur prosence as	30 mai	Remise de la médaille de la Famille
9 mai	* Réunion inter-association et municipalité : préparation des festivités estivales. * Cérémonie du "8 MAI 1945" avec l'ACPG Chaussenac-Brageac.		Française à Mme Jeanine Blancher.



Cérémonie des voeux de la municipalité

ETAT CIVIL 1998-99

Mariage:

19 décembre 1998 : ROUCHET Jean-Louis et LAYGUES Nathalie

Décès:

10 février 1999 : CAUSSE Claude

非非非非非非

Un P.M.S à Chaussenac

Le BAR-TABAC-EPICERIE de Chaussenac sera aussi un point MULTISERVICES - grâce à la convention signée entre Agnès SEILLIER et la municipalité.

Encouragé techniquement et soutenu financièrement par le Ministre des PME, du commerce et de l'Artisanat et la chambre régionale de commerce d'Auvergne, ce point MULTI SERVICES permettra de mettre à la disposition des habitants les moyens modernes de communication tels :

- un minitel,
- un télécopieur,
- un compteur de taxes
- un photocopieur,
- un lecteur de cartes à mémoire.

INFOS DIVERSES...

* ANTENNE ASSEDIC-ANPE À MAURIAC

ASSEDIC: Résidence l'Enclos - rue du 8 mai

ANPE: 8 avenue Augustin Chauvet

* POINT "D'ACCUEIL RETRAITE" : À MAURIAC

A la mairie, les 2ème et 4ème jeudis du mois (de 14 h à 16h30) CRAM (Sécurité sociale)

ECONOMIE LOCALE:

Taxe professionnelle : le département de la Haute-Loire connaît à nouveau une évolution importante du taux de croissance de ses bases de taxe professionnelle (+ 6 % par rapport à 1997). Le Cantal et l'Allier progressent peu. Seul le département du Puy-de-Dôme connaît en 1998 un rythme de croissance de ses bases de TP supérieur à celui de 1997.

ECONOMIE AGRICOLE:

Réforme de la PAC : Jean Glavany engage la concertation

Le ministre de l'Agriculture s'est dit prêt, à étudier avec l'ensemble des organisations professionnelles représentatives, des modalités d'accompagnement de la réforme. Jean Galvany, qui se donne 6 mois pour mener à bien ces travaux, souhaite que des groupes de travail soient créés avec une participation des autres ministères concernés. Les groupes de travail s'intéresseront notamment aux conséquences effectives de l'accord de Berlin par type de production, à la modulation des aides directes et leur articulation avec le financement des futurs CTE, aux plans de régionalisation des rendements grandes cultures, à la fiscalité ainsi qu'aux mesures sociales.

Que sera un C.T.E (Contrat Territorial d'Exploitation)?

Ce contrat comportera obligatoirement deux volets :

- un chapitre dénommé "économique et social" dans lequel les agriculteurs présenteront leur projet pour augmenter la production en valeur ajoutée, réaliser des ateliers de diversification, agro-tourisme, agro-bio,...
- le second-intitulé "territorial et environnemental" est destiné à encourager les modes et techniques de production plus respectueux de l'environnement (préservation des paysages, des haies, amélioration de la santé animale, protection de l'eau, du patrimoine,...).
 L'aide financière de l'Etat fera l'objet d'un contrat pluriannuel signé entre le Préfet et l'exploitant précisant les droits et devoirs de chacun.

Lu dans la presse... La politique agricole changerait-elle de cap ?

Devant les éleveurs réunis à Saint-Flour, Michel Teyssedou - président de la Chambre d'Agriculture a notamment déclaré :

"Cessons de copier le modèle breton, faisons le choix du lien au terroir, et d'une économie de la différence, seule susceptible de nous permettre de résister à la baisse des prix contenue dans la réforme de la P.A.C. Nous avons 5 ans pour changer de cap, car les quotas n'iront pas au delà,..."

"Une revue de presse": notre commune a eu l'honneur de la presse et cela à plusieurs reprises à propos des illuminations de fin d'année et des travaux de réfections du choeur de l'église. La municipalité a envoyé une petite revue de presse aux chaussenacois de Paris, de Lyon ou d'ailleurs, ... accompagnée d'une note d'information sur les projets municipaux.

"Voeux pour l'année 1999": la municipalité a reçu une trentaine de cartes de voeux ; à noter ceux de nos amis hollandais, ceux des scouts de Jonquières, de Mr Galliot maire de Notre Dame d'Oé, Mr et Mme Dulys ancien receveur de la Poste de Chaussenac, ...

Colis de Noël: offerts à tous nos anciens âgés de plus de 80 ans. Ils étaient 23 pour ce Noël 1998.

I A R

Divers ...

ORDURES MENAGERES: 250 francs par foyer

EAU: * abonnement: 120 francs par foyer

* puis tarification par tranches de m3 consommés

1 à 20 premiers m3 : 11,40 F/m3 puis de 21 à 50 m3 : 6,24 F/m3 51 à 100 m3 : 2,07 F/m3

plus de 100 m3: 1,62 F/m3

Soit + 1 % par rapport aux tarifs de l'an passé.

A titre d'exemple : pour une consommation de 120 m3,

la facture s'élevait à 651 F en 1997, à 660 F en 1998, à 671 F en 1999.

ASSAINISSEMENT: 1 à 100 m3 (d'eau consommée): 2,12 F/m3 plus de 100 m3 : 1,06 F/m3

CIMETIERE: - Concessions: 2 m2: 350 F 4 m2: 680 F

- Travaux inhumation : fosse : 470 F

fosse avec dalle: 730 F

caveau: 370 F

1999

Consommation d'électricité en 1998 : 34 000 F HT dont 12 600 F pour la mairie et la salle des fêtes 5 000 F pour la station de pompage du château d'eau 2 500 F pour l'éclairage public...

BUDGET COMMUNAL

* Quelques chiffres sur les années :

	1995	1996	1997
Dépenses de Fonctionneme	ent		
Budget Principal	1 310 970,37	941 377,10	1 024 468,54
C.C.A.S.	378,00	2 930,40	2 298,50
Service Assainissement	15 970,94	11 312,81	13 226,62
Service Eau	101 613,33	115 647,96	69 798,27
Dépenses d'Investissement			
Budget Principal	394 110,58	895 632,15	561 436,50
Service Assainissement	9 276,58	154 341,00	20 962,88
Service Eau	154 716,37	30 575,70	89 020,74

* Budget Primitif 1999

La présentation et le vote des différents budgets 1999 se sont déroulés en présence de Mme Koenig, percepteur de Pleaux. Avant de fixer les taux d'imposition locale, le maire a présenté une analyse financière avec les principales évolutions budgétaires de la commune.

Si les bases d'imposition pour la taxe professionnelle et le foncier non bâti ont peu évalué depuis 1994, on peut noter une augmentation des bases de taxe d'habitation de 23 % et du foncier bâti de 15 %. Ces augmentations sont dues à la création de logements communaux aux "Pierres du géant" et à l'amélioration du confort des maisons (résidences principales ou secondaires), en ce qui concerne la taxe d'habitation et à la construction de bâtiments agricoles pour le foncier bâti. Les taux d'imposition ont varié annuellement (de 1991 à 1996) de 3 % pour la taxe d'habitation, de 2,5 % pour le foncier bâti, de 2,2 % pour le foncier non bâti et de 1,5 % pour la taxe professionnelle. Cette augmentation été limitée à 2,2 % ou 1 % suivant les taux depuis 1996. Compte tenu des augmentations des bases et des taux, le produit fiscal des impôts communaux a augmenté de 3,14 % par an entre 1989 et 1998 passant de 186 238 F à 244 875 F. Ce produit correspond seulement à 20 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Les taux 1999 : Après discussion, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter les taux d'imposition locale 1999, comme suit :

- 6,91 pour la taxe d'habitation (+ 1 % par rapport à 1998),
- 10,41 pour le foncier bâti (+ 1 %),
- 57,57 pour le foncier non bâti (+ 1 %);
- 12,24 pour la taxe professionnelle (+ 0 %)

Il s'agit de la plus faible augmentation des taux d'imposition décidée par le Conseil depuis 1989 ; cette modération correspond d'ailleurs à celle de l'inflation constatée au niveau national. Les conseillers ont ensuite examinés les différents budgets municipaux.

冰水水水水水

◆ Budget du Centre Communal d'Action Sociale : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à

7 071,89 F, compte-tenu des excédents reportés. Les membres du CCAS ont décidé en outre de participer aux festivités de l'an 2000.

◆ <u>Budget principal</u>: En section fonctionnement, les dépenses s'élèvent au total à 1 270 519 F; le prélèvement pour financer des investissements est de 185 236 F. Les recettes s'élèvent au total à 1 270 519 Francs.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 722 025 F. Les recettes autofinancées par prélèvement sur la section fonctionnement sont de 185 236 F, les fonds de compensation de TVA de 79 385 F, les subventions de 139 600 F, les emprunts de 317 804 F. Il faut souligner que les excédents de l'exercice 1998 seront reportés lors du budget supplémentaire après vote du compte administratif 1998.

◆ Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement: Le Conseil a procédé
tout d'abord au vote des comptes administratifs 1998. Pour le budget
assainissement, les résultats de clôture pour les sections fonctionnement et
investissement sont respectivement de 12 320 F et de 69 575 F.

Pour le budget eau, les excédents sont de 88 084 F et de 71 836 F. Pour 1999, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la fusion des budgets "eau et assainissement". Les prévisions budgétaires se caractérisent comme suit : en section fonctionnement, équilibré pour un montant de 185 714 F (dont 51 000 F d'achat d'eau, 20 208 F en virement investissement, 41 467 F en dotation aux amortissement,...). Cet équilibre budgétaire est réalisé sans participation du budget principal. En section investissement, l'équilibre budgétaire s'établit à 369 800 F. Les disponibilités financières permettront la réalisation de travaux pour un montant de 210 000 F, sans recourir à l'emprunt.

Après adoption de l'ensemble de ces budgets, le Conseil Municipal a décidé de prendre une délibération afin d'exonérer les jeunes agriculteurs et les artisans-commerçants respectivement de la part communale du foncier non bâti et de la taxe professionnelle, lors des deux premières années de leur installation.



"les lots sont tracés"

Le point sur la forêt sectionale d'OSTENAC

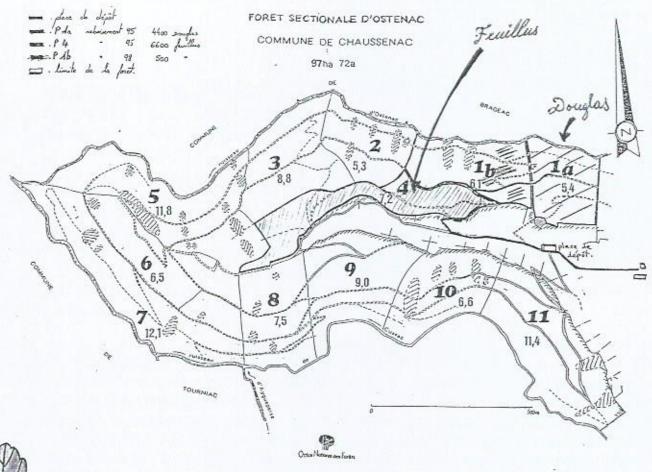
La visite organisée le 11 mai dernier par la municipalité a permis de faire le point sur l'application du plan de gestion forestière mis en oeuvre depuis 1994 à OSTENAC.

* L'office national des forêts : partenaire de la commune.

MM. Freby, directeur départemental, Claveirole et Latour, agents de l'ONF rappelèrent tout d'abord les principes guidant ces interventions : La politique nationale d'amélioration des forêts françaises, permet de soutenir les investissements dans les forêts appartenant aux propriétaires privés et aux collectivités locales. Ces opérations concernent des boisements, reboisements et bien d'autres interventions ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des forêts. La municipalité a décidé d'investir régulièrement pour améliorer la qualité de son environnement et mettre en valeur ses ressources naturelles. C'est ainsi que les forêts sectionnales peuvent produire des bois, contribuer à améliorer les paysages, accueillir les promeneurs, ... C'est à ce titre qu'en 1994, la municipalité a souhaité engager une opération de reboisement et d'amélioration forestière dans la forêt sectionale d'OSTENAC.

- * Travaux réalisés et bilan financier: Afin de définir la nature des travaux et le calendrier de réalisation, l'office des forêts a fait un inventaire des 97 hectares de la forêt sectionnale. Onze lots ont été ainsi découpés entre les ruisseaux de Cussac et d'Ostenac qui définissent les limites extérieures au sud et au nord de cette forêt. Compte tenu de l'âge des arbres, de la nature et de la pente des terrains, l'ONF proposa la mise en valeur de 3 lots. (1a 1b et 4) sur la période 1995 à 1998. Voici le bilan à ce jour :
- * Parcelle 1a (5,4 hectares) : récolte de la totalité des arbres soit 651 m3 pour 100 000 francs (principalement du hêtre pour 150 francs/m3).

 plantation de 4 400 douglas suivie de 3 dégagements des jeunes plants (1995-98).
- * Parcelle 4 (7,2 hectares): récolte de la totalité des arbres soit 1 092 m3 pour 180 000 francs (principalement du chêne pour 165 F/m3).
- plantation de 6 600 feuillus (chêne rouge, érable sycomore, merisier, chêne, châtaignier) mise en place de 2 200 gaines de protection (contre attaques du gibier), 3 dégagements de jeunes plants (1995-98).
- * Parcelle 1b (6,1 hectares): récolte : des arbres les plus âgés (coupe d'éclaircie) soit 334 m3 pour 61 680 francs (principalement du hêtre pour 184F/m3) plantation de 500 feuillus suivi de 3 dégagements (1998-99).





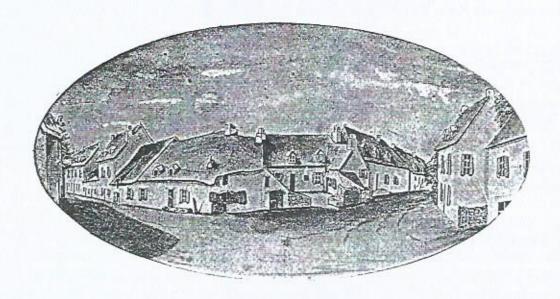


- Récolte de 2 077 mètres cubes pour 341 680 francs,
- Plantation de 11 500 plants dont 4 400 résineux et 7 100 feuillus Travaux de dégagement,...: 131 400 francs,
- Amélioration de piste et réalisation d'une place de dépôt : 35 812 francs,
- Frais de gestion ONF: 32 000 francs environ,
- Subvention du Fonds forestier national: 61 695 francs,
- Solde positif: 174 000 francs environ ayant permis de refaire la voirie du village d'Ostenac, réparer la toiture du four banal, refaire la toiture du moulin d'Ostenac, les croix de chemin,...

A noter que la forêt sectionnale de Cussac (30 hectares) a également fait l'objet d'un plan de gestion. Les douglas mesurent 2,5 mètres, châtaignier et merisier dépassent 3 mètres !!...

A

Patrimoine de Chaussenac



Dernière née des associations de Chaussenac, "Patrimoine de Chaussenac" compte aujourd'hui près de 60 adhérents. Des projets sont en cours de réflexion et seront soumis lors de l'assemblée générale du mois d'août.

Cette année sera avant tout une année pour définir nos projets. Ce qui ne nous empêchera pas d'organiser éventuellement une manifestation (concert ou conférence,...). "2000" devrait être l'année de la réalisation des travaux les plus urgents.

Merci à tous et à toutes pour l'aide apportée.

非非非非非

L'association est touchée par la disparition brutale de Mr J.J. CAUJOLLE - secrétaire de notre bureau - elle transmet ses condoléances les plus sincères à son épouse et à sa famille.

按非非非市

En outre, l'association s'associera à la JOURNEE DU PATRIMOINE qui se déroulera au mois de septembre prochain. (Visite de la sacristie et du choeur rénové de l'Eglise, le dimanche après-midi)

非水字水片

NB : Pour tout contact, renseignement ou don s'adresser à "Patrimoine de Chaussenac" - Siège : Mairie de Chaussenac 15700

Un peu d'histoire...

LABOYRIE: une ancienne famille chaussenacoise - originaire du village d'Escladines. Ils furent nombreux à partir en Hollande après la révolution française. L'un d'entre eux, né le 23 mars 1823 à Escladines, parti faire son service militaire en Corse s'est mariée à Corte avec une fille du pays...

A noter qu'à l'origine, le nom était LABOYRIA ou LA BOYRIA. Dans un acte du 5 août 1556 il est question de Pierre La Boyria - habitant du Monteil, paroisse d'Ally.

(Source: Mr Max Laboyrie - Amsterdam)

Les actes du colloque du 27 juin 1998 : "LE PAYS PLEAUDIEN et la XAINTRIE : terres de migration aux Pays-Bas, en Espagne, en Belgique, en Bretagne... du XVII au XIXème siècle", sont disponibles (80 pages illustrées)

Prix: 20 francs + port postal à libellé à "Etudes et migration" - Mairie.

A propos du presbytère de notre commune où logeaient curés et vicaires :

"... Cependant son successeur Pierre Lachambre ne commença qu'en 1717, à remplir les fonctions de curé de Chaussenac. D'après les registres, le service de la paroisse fut fait pendant l'intérim par des vicaires ou prêtres de la communauté.

Le nom de ce curé est resté gravé, sur la pierre qui couronne la porte de l'écurie du presbytère actuel de Chaussenac.

On y lit : Jésus+Maria+l et un peu plus bas sont les initiales : P.L.C. qui signifient : Pierre Lachambre curé. De là, il résulte que Pierre Lachambre avait fait bâtir un presbytère en 1729 car figure cette date sur la pierre ; et que le dessus de la porte d'entrée de la maison a servi pour la porte de l'écurie du nouveau presbytère, c'est facile à deviner et à comprendre".

Source "notice historique de l'abbé Basset" 1898



A la bibliothèque...

ouverte tous les samedis de 11 h à 12 heures

Parmi les nouveaux ouvrages :

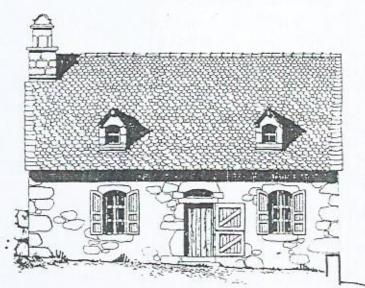
- Etudes sur Murat et son arrondissement (Revue de la Haute-Auvergne)
- Patrimoine rural reflet de terroirs : découverte sur les anciens pigeonniers, les lavoirs, les fontaines, les fours à pain, les halles, ...

水准水准水

A VOIR...

Au musée de Mauriac

Une exposition de près de 700 objets en IVOIRE datant de la préhistoire à nos jours.



Quelques conseils...

avant de restaurer une maison ancienne :

Notre commune située en XAINTRIE cantalienne possède une architecture très typique avec une diversité de bâtiments souvent couverts en lauzes ou en ardoise de Corrèze. Ce patrimoine exceptionnel mérite d'être préservé, voire restauré.

Voici quelques, conseils pour vous aider avant d'entreprendre une restauration.

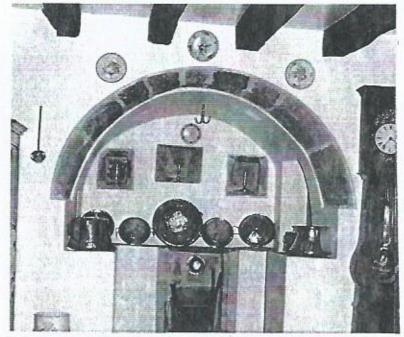
- Observer les maisons anciennes des environs,
- Etablir un projet d'ensemble même s'il doit être réalisé en plusieurs étapes et sur plusieurs années.

A l'extérieur :

- Respecter les volumes et les proportions des murs, toits et couvertures,
- Conserver les toitures à deux ou quatre pentes en lauzes ou en ardoises en respectant le "Coyau",
 - Ne pas agrandir les portes et les fenêtres.
- Préférer les volets en bois qui peuvent êtres peints dans des couleurs pastel (gris bleu, gris vert...),
- Faire réaliser des enduits à la chaux aérienne et au sable local, laisser les pierres apparentes avec joints beurrés largement,
 - Utiliser des matériaux du pays,
 - Apporter le confort aujourd'hui sans nuire à l'ensemble.

A l'intérieur :

- Conserver le cantou et la souillarde ouverts. Les mettre en valeur enfin, les laisser tels qu'ils étaient à l'origine. Ces deux éléments contribuent pleinement au charme de la maison.
- Les poutres et entre poutres resteront apparentes et de couleur naturelle. Cependant pour éclaircir la pièce, elles peuvent être passée au lait de chaux.
 - L'escalier de bois ne doit pas être caché,
- Les sols doivent être conservés au maximum (vieux planchers, dalles de pierres en basaltes.). Si la réfection s'impose, essayer de réutiliser les matériaux existants. Un dallage plus moderne peut-être préféré, dans ce cas utiliser des matériaux régionaux : terre cuite...
 - Un chauffage par le sol est préférable aux traditionnels radiateurs.
- Les éléments de cuisine (évier, cuisinière, réfrigérateur, etc...) peuvent être groupés dans une petite pièce attenante (éventuellement cave près de la souillarde).



L'environnement

- Conserver tous les murs en pierres sèches qui délimitent enclos, jardins, ainsi que les cours en galets ou en pavés et s'il en existe un le traditionnel banc de pierre devant la maison,

 Pour les plantations, rechercher des espèces locales (tilleuls, frênes, marronniers) et préférer la haie vive à la traditionnelle haie de thuyas, cyprès, etc...

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se précipiter dans une restauration,

- Eviter les surélévations, les agrandissements des portes et fenêtres.

 Eviter de créer des ouvertures dans les toitures. Si besoin est, respecter les dimensions, à l'origine elles étaient petites et servaient uniquement à l'aération du grenier.

- Ne jamais enlever les lauzes ou les ardoises,

- Pas de crépis et de joints au ciment, ce qui empêchent les murs de "respirer",

 Eviter les murs avec dessus en ciment et grillage, les roues de charrette en guise de portails, les pneus en guise de puits.

Une erreur peut faire perdre tout le charme d'une maison. Une bonne restauration valorise le patrimoine.

L'association Maisons Paysannes de France peut vous aider à sauvegarder les maisons traditionnelles et leurs annexes.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Maisons Paysannes de France 32 Pierre Sémard 75009 PARIS

Correspondants pour le Cantal:

Mr A. CHARLES 4 rue du Mazet 19200 USSEL Tél.: 05.55.96.14.64

Mr J. LACALMONTIE Le Mas 15130 SANSAC de MARMIESSE Tél. 04.71.47.75.10



le mot de l'USC...

Saison 1998-99

En décembre dernier, nous vous annoncions que l'USC avait tout pour réaliser une très bonne saison : c'est chose faite et bien avant la fin car avec 3 rencontres encore à disputer les "rouges et bleus" sont déjà en lère Division ; toujours qualifiés en coupe Barrès. On est en droit d'espérer un doublé.

La récompense de cette saison n'est pas le fait du hasard, c'est d'abord un travail de fond depuis des années. Un entraîneur qui a su maintenir une équipe en super condition physique et qui a su varier ses rendez-vous pour les rendre intéressants et se faire écouter.

- * Bravo à Christophe Borne qui s'est impliqué avec passion dans son rôle sans jamais se croire supérieur aux autres.
- * Bravo aussi au Capitaine, Christian Seillier qui a su imposer une discipline, faire respecter les arbitres qu'ils soient officiels ou bénévoles ; respecter les adversaires et de faire passer le jeu avant l'enjeu.

Mais il est bien évident que pour en arriver là, il fallait que tout le monde y mette du sien. Depuis début août, a eu lieu 45 entraînements avec une moyenne de 14 joueurs à chaque rendez-vous. Le travail sérieux se trouve récompensé et bravo à tous.

S'il existe à Chaussenac une équipe qui "tient la route" sur le terrain, il ne faut pas oublier aussi l'encadrement et notamment notre arbitre bénévole André Brousse fidèle à l'équipe depuis de nombreuses années. Mais aussi, tous les autres responsables : secrétaire, des entrées, des buvettes, la pharmacie, les photos et les personnes de l'extérieur. Ils font tous un travail remarquable.

L'équipe s'est toujours déplacée avec un minimum de 5 dirigeants. Les responsables de l'USC remercient une nouvelle fois la population pour leur participation aux manifestations et notamment ses dons pour les calendriers et l'accueil chaleureux que vous nous avez réservés. Nous remercions également les sponsors pour les encarts publicitaires ainsi que pour les lots du quine.

Les prochains rendez-vous de l'USC : le repas de fin de saison, ouvert à tous, pour fêter la montée en 1ère Division peut-être le titre de Champion du Cantal et pourquoi pas, ramener la Coupe Barrès à Chaussenac.

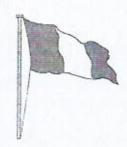
A NOTER: Le Samedi 21 août : Fête du Foot

Match amical moins de 15 ans : "AFC Aurillac" contre "Clermont Foot Auvergne" suivi d'une soirée paëlla avec bal, à partir de 21 h.

A bientôt,



Arbre de Noël de l'USC



Association des anciens combattants et prisonniers de guerre "Chaussenac-Brageac"

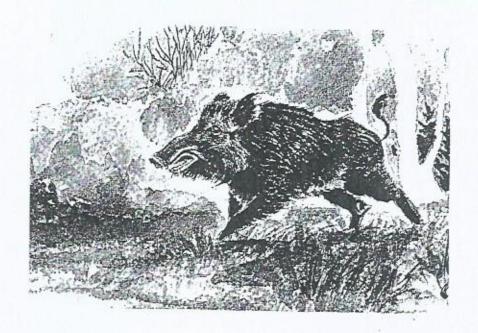
Nous avons célébré dignement l'anniversaire du "8 MAI 1945", en nous rendant successivement à Brageac et à Chaussenac :

- recueillement et dépôt de gerbes au monument aux morts,
- lecture des messages des anciens combattants et du secrétaire d'Etat à la défense nationale,
- vin d'honneur à Brageac et à Chaussenac.

Nous nous félicitons de l'importante participation des combattants, de la population et des élus municipaux.

Rendez-vous aux cérémonies du 14 juillet et de la fête patronale.

Le Président, P. VANTAL





Activités courant 1999

Après la création d'une réserve refuge à Ostenac où une vingtaine de perdreaux avait été lâché en 1997, à ce jour il semblerait que deux ou trois couples soient cantonnés autour du village.

<u>Protection des récoltes</u>: Avec la bonne volonté de quelques chasseurs et la participation des agriculteurs concernés, une dizaine d'hectares ont été protégés contre les dégâts de sangliers et de blaireaux, une partie par clôture électrique une autre partie par épandage de produits spéciaux.

Lâcher de gibiers : Un lâcher de 10 lièvres a été effectué, 75 faisans de tir lâchés courant saison 98.

Plan de chasse chevreuil : 17 chevreuils ont été alloués à l'A.C.C.A. Chaussenac, 13 ont été tués.

<u>Remerciements</u>: Nous remercions le Conseil Municipal pour la somme de 900 francs accordée à l'A.C.C.A. La somme de 652,50 francs a été remise au président de l'A.C.C.A. à l'occasion du mariage de sa fille Nathalie Laygues et de Jean-Louis Rouchet, le 19 décembre 1998.

Le Président, M. LAYGUES

Animaux classés nuisibles pour l'année 1999 dans le département du Cantal :

Chez les mammifères : la Martre, la Fouine, le Putois, la Belette, le Renard et le Rat musqué.

Chez les oiseaux : le Corbeaux freux, la Corneille noire, la Pie bavarde, l'Etourneau sansonnet, le geai des chênes.

NB: La demande d'autorisation de destruction doit être souscrite par le détenteur du droit de destruction selon un formulaire à retirer à la mairie et envoyé à la D.D.A.F.





Les membres du comice se sont réunis le 1er mai dernier. Il a été entre autre procédé au renouvellement du bureau qui s'établit comme suit :

Président d'honneur : KLEM Jacques

Président : VERGNE Joël

Vice-président : PICARONNY Abel

Secrétaire : CAPEL Christine Trésorier : ISCHARD Christian

Membres: DAYRAL Alain et MAGNE Michel.

Le comice organisé l'automne dernier s'est déroulé dans de bonnes conditions.

La traditionnelle FETE DU PAIN avec Génisse à la broche sera organisée le mardi 13 juillet en soirée dans la cour de l'école.

En concertation avec le Comité des fêtes qui se charge d'organiser ensuite le bal et l'animation à partir de 21 h 30 à la salle des fêtes à l'occasion de la fête nationale.

Le Président, J. VERGNE

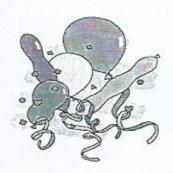


Association foncière de Remembrement

La réunion du 20 mai dernier a permis de voter le compte administratif 1998 et le budget primitif 1999. L'empierrement du chemin de remembrement de Cheyssiol rejoignant la nationale a pu être réalisé avec le concours des agriculteurs riverains. Un débroussaillant va être prochainement répandu sur certains chemins. Quélques arbres - brise-vent - ont été plantés sur le chemin de Contres. Enfin il a été décidé de renouveler la composition du bureau - arrivant à échéance - et cela au moins pour un an. La taxe de remembrement est restée la même pour 1999. Par contre, à l'automne le nouveau bureau devra décider du maintien ou non de l'AFR à partir de l'an 2000. Si l'association est maintenue, elle devra fixer le nouveau montant de la taxe à l'hectare.

Le Président, A. PICARRONY

COMITÉS DES FÊTES



Tout d'abord, je vous adresse un grand bravo, et mes remerciements pour votre participation au Concours des maisons illuminées et décorées. Vous avez été une cinquantaine de maisons à avoir engagé le défi qui était grand, mais le résultat a été plus grand encore.



Voici les 10 premiers du classement :

Reyt J, Dabertrand A, Blancher J-C, Blancher J, Dayral A, Seillier Jean, David M, Seillier A, Dayral J-P, Magne M.

Pour le prochain concours nous publierons l'intégralité du classement.

Ainsi Chaussenac a brillé de 1000 feux. Le reportage de France 3 et le bouche à oreille a permis d'amener chez nous de nombreux visiteurs nocturnes.

Alors rendez-vous dans quelques mois, et tous ensembles nous ferons encore mieux pour fêter le 3ème Millénaire. (Les projets prennent forme)

Le 6 mars: Nous dégustions les "moules-frites"

Merci à toutes les personnes qui ont "gratté, gratté, gratté et encore gratté" les moules sous les bourrasques de neige, pour les nettoyer.

Le karaoké a connu un grand succès auprès de la jeunesse.

A venir:

Après le succès de l'an dernier nous reprogrammons le 20 juin une sortie en gabare, à la différence que (INEDIT) la gabare nous emmènera à un restaurant au bord de la Dordogne où nous sera servi le repas de midi et viendra nous chercher 2 heures plus tard pour le retour.

Le 13 juillet : le Comice Agricole et le Comité des fêtes organiseront les festivités ensemble.

Le programme de la Fête Patronale est établi, reste à peaufiner les détails et mettre en place, toutes les structures pour le matériel, la sécurité, les réservations, etc...

Vous serez informés en temps utile de toutes les manifestations.

Combien ça coûte ?



- pour un repas qui a été payé 60 francs (entrée du bal comprise) un repas traiteur, ex : couscous nous a été facturé 38 francs,
- les pâtisseries servies sont offertes par les personnes qui les confectionnent,
- un orchestre coûte de 5 à 6 000 francs,
- la facturation de la consommation d'électricité pour le branchement des guirlandes chez les particuliers a été évaluée par E.D.F.

Pour les petits sapins (lucioles incolores) 30 W à :



12 heures par jour pendant 15 jours : 5,40 kwh x 0,86 = 4,64 F TTC 7 heures par jour pendant 15 jours : 3,15 kwh x 0,86 = 2,70 F TTC

Pour les grands sapins des villages : 40 kwh x 15 w à :

12 heures par jour pendant 15 jours : 108 kwh x 0,86 = 92,88 F TTC 7 heures par jour pendant 15 jours : 63 kwh x 0,86 = 54,18 F TTC

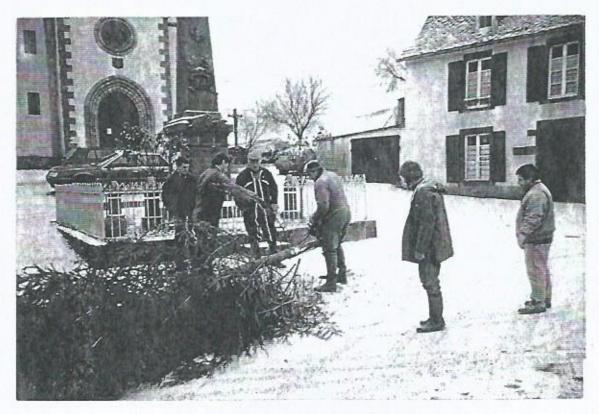
N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées et vos remarques car c'est avec des idées neuves, une vision différente des choses, que nous évoluons positivement.

A NOTER - D'ores et déjà...

Un VIDE-GRENIER sera organisé dans la cour de l'école le samedi 31 juillet A partir de 9 heures jusqu'à 17 heures

A bientôt dans nos animations,

Le Président, A. CHAMELOT





Le 28 mars "Auberge de la Vallée" à Sainte-Eulalie.

Nous nous sommes réunis dans cette accueillante petite commune pour partager notre repas de printemps.

Le 7 avril a eu lieu l'Assemblée Générale.

A l'ordre du jour :

- Compte rendu financier 1998,
- Distribution des cartes d'adhérents 1999, à ce jour nous comptons 40 membres.
- Composition du nouveau bureau

Présidents d'honneur : KLEM Jacques - CHAZETTE Jeanne,

Président : VANTAL Pierre.

Vice-Présidents : PICARONNY Renée - DELBOS Paul,

Secrétaire : DAVID Noëlie,

Secrétaire adjointe : CHEYMOL Marguerite,

Trésorier : ISCHARD Joseph,

Trésorière adjointe : DELBOS Simone.

Le 25 avril : innovation pour le Club avec son premier Thé-dansant. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Remercions également, Madame Chazette pour son dévouement et sa gentillesse en tant que Présidente du Club durant une dizaine d'années.

